

Département
ILLE ET VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
LA BOSSE DE BRETAGNE

DATE DE CONVOCATION
02/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice

Présents

Votants

Revalorisation ALSH
Tresbœuf.
2026 – 036

Affaire inscrite à l'ordre du
jour.

L'an deux mil vingt six

Le 8 septembre à 20H00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la
mairie de La Bosse de Bretagne sous la présidence de
M. HAMON Jean-Charles, Maire.

Étaient présents :

HAMON Jean-Charles – BAZIN Bruno – BALDINI Stéphanie –
COUSSOT Guillaume – MOLON Nathalie –
CHOJNACKI Emilie – CABRAL FOUQUET Elizabet –
LATAPPY Cédric – PAVOINE Elodie – COUPEL Florian –
TERRIEN François – DEROCHE Rémy – SIMENEL Justine –
COURTIES Manon – GÉRARD Alexis –

Absent :

Absent excusé :

M. LATAPPY Cédric a été élu secrétaire de séance.

Revalorisation ALSH Tresbœuf. **2026 – 036**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet
mutualisé de l'ALSH et la signature d'un avenant portant sur la
prolongation de la délégation de service public pour un an avec
l'accord du sous-préfet d'Ille et Vilaine.

Cette prolongation implique une adaptation des moyens
humains, avec un impact budgétaire associé, afin de garantir
un niveau de service renforcé et mieux adapté aux besoins du
territoire.

Ces ajustements visent à :

- Consolider l'encadrement et le pilotage de la structure
- Sécuriser l'organisation des mercredis, en assurant
une continuité pédagogique et éducative
- Renforcer la stabilité des équipes et limiter le recours
aux animateurs en contrat d'engagement éducatifs.

Ces évolutions ont un impact budgétaire pour les collectivités
de Tresbœuf, La Couyère, Lalleu et La Bosse de Bretagne et
s'inscrivent toutefois dans une logique d'amélioration du
service rendu et de sécurisation du fonctionnement et nous
obligent à actualiser les tarifs de l'accueil de loisirs à compter
du 1^{er} septembre 2026. Ainsi la participation passera de 10.00€
à 17.60€ par journée/enfant.

Cette révision est nécessaire a été pensé de façon progressive
et équitable : les participations restent calculées selon le
quotient familial pour préserver l'accessibilité pour toutes les
familles au Centre de Loisirs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
15 voix pour

- **Accepte** cette augmentation de tarif et de passer de 10.00€ à 17.60€ par journée/enfant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,
M. LATAPPY Cédric.



Le Maire,
M. HAMON Jean-Charles.

